



**Règlement eCopa Gaming**  
**Version en date du 25 Octobre 2017**

## MODALITES PARTICULIERES DE LA COMPETITION ECOPA GAMING

**La compétition eCopa Gaming (« Compétition »), organisée par Coca-Cola et Webedia (les « Organisateurs ») et divisée en plusieurs tournois (« Tournois ») est régie par les présentes modalités particulières, ainsi que par les Conditions générales des Tournois Coca-Cola, qui constituent ensemble le règlement complet de la Compétition (le « Règlement »)**

### 1. Conditions particulières de participation

Ce Tournoi est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (Corse comprise), âgées de 16 ans et plus à compter de la date de début du premier Tournoi, disposant d'un accès à Internet, possédant un compte de jeu FIFA 2018 sur la plateforme PS4, à l'exclusion de toute autre plateforme, et disposant d'un compte et accès au PSN+.

(« **Participants** »).

Les Participants mineurs devront également envoyer à Coca-Cola une autorisation parentale dûment complétée et signée par les représentants légaux ainsi qu'une photocopie du document d'identité des représentants légaux.

Sont exclus de toute participation aux Tournois les personnes n'ayant pas l'âge requis ou les autorisations nécessaires, ainsi que toute personne ayant participé, directement ou indirectement à l'élaboration et/ou à la gestion des Tournois (notamment les collaborateurs de Coca-Cola ou de ses agences, ou les partenaires associés aux Tournois, ainsi que les membres de leurs foyers).

### 2. Principe du Tournoi, modalités de participation et de gain

La Compétition sera exclusivement jouée sur le mode de jeu FIFA ULTIMATE TEAM™ (FUT), sur la plateforme PlayStation 4™ (PEGI : +3).

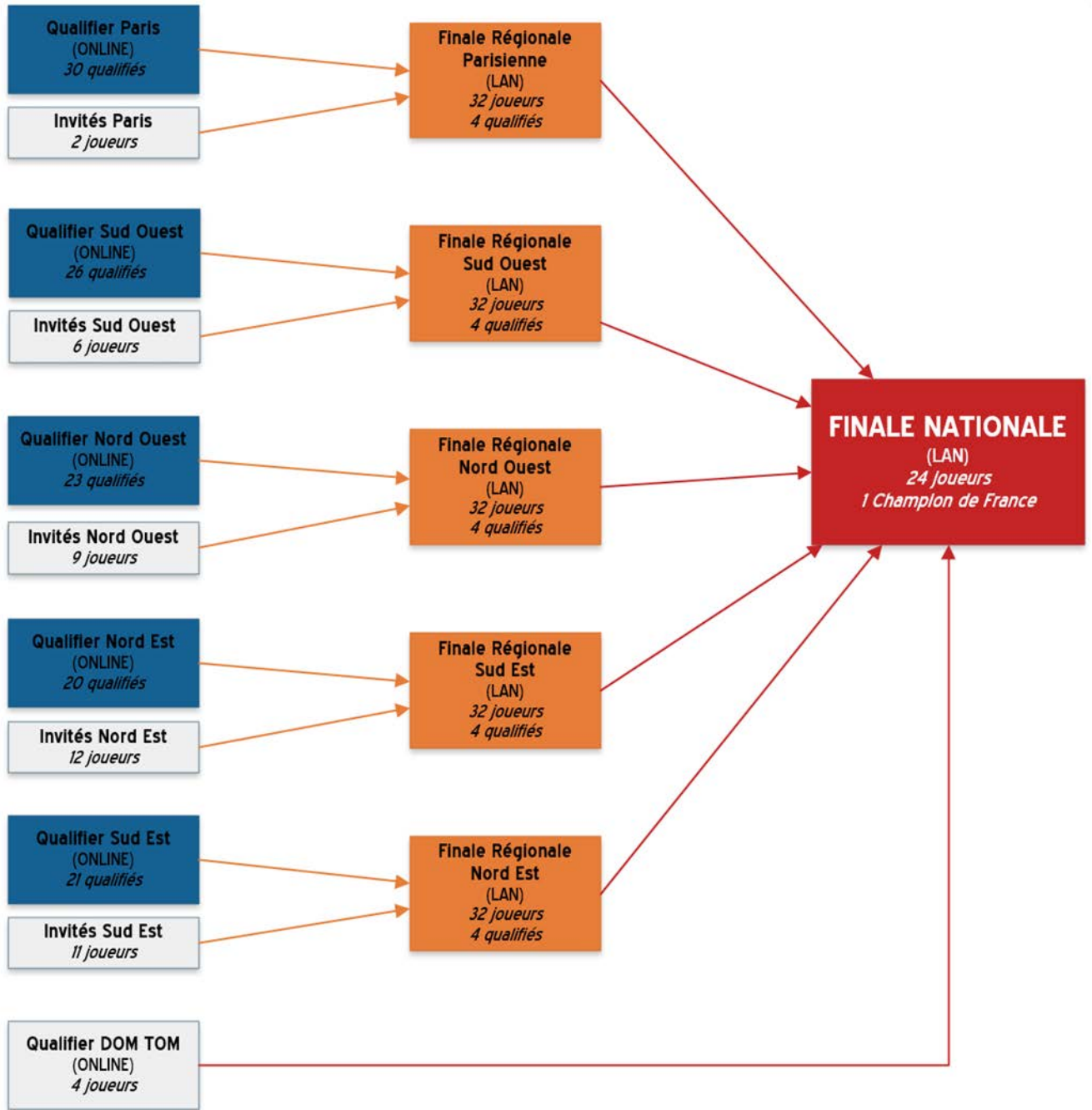
Cette compétition se déroulera en trois étapes :

- 1) Les tournois qualificatifs en ligne (« **Qualifications en Ligne** »)
- 2) Les finales régionales (« **Finales Régionales** »)
- 3) La finale nationale (« **Finale Nationale** »)

Les finales auront lieu dans un lieu défini par Coca-Cola, requérant la présence physique des Participants. Les informations ainsi que les lieux de ces tournois seront communiqués ultérieurement.

Webedia administre les tournois et assure le bon déroulement de la compétition ainsi que sa gestion (« **Administrateurs** »). Les Administrateurs sont seuls compétents pour prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement des Tournois et notamment pour exclure un joueur et son équipe, et d'une façon générale, pour répondre à toute question concernant le Tournoi.

Les Administrateurs sont habilités à prendre toute décision pour sanctionner les comportements fautifs, injurieux ou dommageables des Participants. Les Administrateurs peuvent infliger les sanctions suivantes : avertissement, perte d'un match ou disqualification du Tournoi. Toute triche, agression ou manque de respect envers un Administrateur, un Participant ou tout tiers en lien avec le Tournoi sera sanctionné par l'exclusion du Participant. La décision de l'Administrateur sera définitive, contraignante et sans appel.



### a. Qualification en Ligne

Les Qualifications en Ligne se déroulent du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 mars 2018 et sont divisées en six zones géographiques (« **Régions** ») à savoir :

#### 1) La Région parisienne

La région parisienne inclut les départements suivants : Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

Les Participants de la Région parisienne pourront participer jusqu'à 8 qualifications inhérentes à la Région. Pour les 7 premières qualifications de la Région parisiennes, les 4 meilleurs joueurs du Tournoi seront qualifiés pour participer à la Finale Régionale. La 8<sup>e</sup> et dernière qualification de la Région parisienne qualifiera au moins 2 joueurs pour participer à la Finale Régionale, le nombre exact de qualifiés à l'issue de la dernière qualification sera annoncé au moins une semaine avant le début de la dernière qualification.

#### 2) La Région Sud-Ouest

La région Sud-Ouest inclut les départements suivants : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne.

Les Participants de la Région Sud-Ouest pourront participer jusqu'à 7 qualifications inhérentes à la Région. Pour les 6 premières qualifications de la Région Sud-Ouest, les 4 meilleurs joueurs du Tournoi seront qualifiés pour participer à la Finale Régionale. La 7<sup>e</sup> et dernière qualification de la Région Sud-Ouest qualifiera au moins 2 joueurs pour participer à la Finale Régionale, le nombre exact de qualifiés à l'issue de la dernière qualification sera annoncé au moins une semaine avant le début de la dernière qualification.

#### 3) La Région Nord-Ouest

La région Nord-Ouest inclut les départements suivants : Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Calvados, Eure, Manche, Orne, Seine-Maritime, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret.

Les Participants de la Région Nord-Ouest pourront participer jusqu'à 6 qualifications inhérentes à la Région. Pour les 5 premières qualifications de la Région Nord-Ouest, les 4 meilleurs joueurs du Tournoi seront qualifiés pour participer à la Finale Régionale. La 6<sup>e</sup> et dernière qualification de la Région Nord-Ouest qualifiera au moins 2 joueurs pour participer à la Finale Régionale, le nombre exact de qualifiés à l'issue de la dernière qualification sera annoncé au moins une semaine avant le début de la dernière qualification.

#### 4) La Région Nord-Est

La région Nord-Est inclut les départements suivants : Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme, Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne et Territoire de Belfort.

Les Participants de la Région Nord-Est pourront participer jusqu'à 5 qualifications inhérentes à la Région. Pour les 4 premières qualifications de la Région Nord-Est, les 4 meilleurs joueurs du Tournoi seront qualifiés pour participer à la Finale Régionale. La 5e et dernière qualification de la Région Nord-Est qualifiera au moins 2 joueurs pour participer à la Finale Régionale, le nombre exact de qualifiés à l'issue de la dernière qualification sera annoncé au moins une semaine avant le début de la dernière qualification.

#### 5) La Région Sud-Est

La région Sud-Est inclut les départements suivants : Ain, Allier, Ardèche, Cantal, Drôme, Isère, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Rhône, Métropole de Lyon, Savoie, Haute-Savoie, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud et Haute-Corse.

Les Participants de la Région Sud-Est pourront participer jusqu'à 6 qualifications inhérentes à la Région. Pour les 5 premières qualifications de la Région Sud-Est, les 4 meilleurs joueurs du Tournoi seront qualifiés pour participer à la Finale Régionale. La 6e et dernière qualification de la Région Sud-Est qualifiera au moins 2 joueurs pour participer à la Finale Régionale, le nombre exact de qualifiés à l'issue de la dernière qualification sera annoncé au moins une semaine avant le début de la dernière qualification.

#### 6) La Région Outre-Mer

La région Outre-Mer inclut les départements et territoires suivants : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte

Les Participants de la Région Outre-Mer pourront participer à 4 qualifications inhérentes à la Région. Pour chacune des quatre qualifications, le vainqueur de chaque qualification sera directement qualifié pour participer à la Finale Nationale.

#### • Modalités d'inscription

Les inscriptions aux Qualifications en Ligne sont ouvertes dès le 1<sup>er</sup> Novembre, jusqu'au jour de début du Qualifier auquel vous souhaitez vous inscrire, et s'effectuent sur [toornament.com](http://toornament.com) aux liens suivants :

#### Région Parisienne :

Qualifier 1 (du 13 Novembre 2017 au 14 Novembre 2017 à partir de 20h) :

<https://www.toornament.com/tournaments/839604935134412800/information>

Qualifier 2 (du 30 Novembre 2017 au 1<sup>er</sup> Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 3 (du 07 Décembre 2017 au 08 Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 4 (du 22 Janvier 2018 au 23 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 5 (du 08 Février 2018 au 09 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 6 (du 15 Février 2018 au 16 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 7 (du 05 Mars 2018 au 06 Mars 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 8 (du 15 Mars 2018 au 16 Mars 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Région Sud-Ouest :

Qualifier 1 (du 16 Novembre 2017 au 17 Novembre 2017 à partir de 20h) :

<https://www.toornament.com/tournaments/868409051083923456/information>

Qualifier 2 (du 04 Décembre 2017 au 05 Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 3 (du 04 Janvier 2018 au 05 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 4 (du 25 Janvier 2018 au 26 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 5 (du 12 Février 2018 au 13 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 6 (du 26 Février 2018 au 27 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 7 (du 12 Mars 2018 au 13 Mars 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Région Nord-Ouest :

Qualifier 1 (du 20 Novembre 2017 au 21 Novembre 2017 à parti de 20h) :

<https://www.toornament.com/tournaments/868419612285673472/information>

Qualifier 2 (du 14 Décembre 2017 au 15 Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 3 (du 11 Janvier 2018 au 12 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 4 (du 29 Janvier 2018 au 30 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 5 (du 22 Février 2018 au 23 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 6 (du 08 Mars 2018 au 09 Mars 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Région Nord-Est :

Qualifier 1 (du 23 Novembre 2017 au 24 Novembre 2017 à partir de 20h) :

<https://www.toornament.com/tournaments/868427422424457216/information>

Qualifier 2 (du 11 Décembre 2017 au 12 Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 3 (du 15 Janvier 2018 au 16 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 4 (du 01 Février 2018 au 02 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 5 (du 19 Février 2018 au 20 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Région Sud-Est :

Qualifier 1 (du 27 Novembre 2017 au 28 Novembre 2017 à partir de 20h) :

<https://www.toornament.com/tournaments/868436869261803520/information>

Qualifier 2 (du 18 Décembre 2017 au 19 Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 3 (du 08 Janvier 2018 au 09 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 4 (du 18 Janvier 2018 au 19 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 5 (du 05 Février 2018 au 06 Février 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 6 (du 01 Mars 2018 au 02 Mars 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Région Outre-Mer :

Qualifier 1 (le 22 Novembre 2017 à partir de 20h) :

<https://www.toornament.com/tournaments/868468028561014784/information>

Qualifier 2 (le 13 Décembre 2017 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 3 (le 10 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Qualifier 4 (le 31 Janvier 2018 à partir de 20h) : Lien disponible ultérieurement

Le club de football que vous représentez lors de votre inscription, faisant parti des 15505 clubs officiels actifs ou semi-actifs de la FFF pour la saison 2017-2018, est donc rattaché à l'une des régions précitées. Vous ne pourrez donc participer qu'aux qualifications de la région du club que vous choisissez initialement et à aucune autre. Pour chaque région un nombre de tournois qualificatifs et de places qualificatives pour les finales régionales a été défini. D'autres Participants seront également directement invités en finale régionale, cette liste de joueurs sera communiquée par la FFF. Les Participants invités seront sélectionnés sur dossier, parmi des clubs de Football professionnels de L1 et L2, et selon plusieurs critères déterminés par Coca-Cola. Ces critères vous seront communiqués sur le site LIEN DU SITE. (Il appartient aux joueurs de consulter le site régulièrement afin de rester au courant des dernières informations du tournoi)

Un Participant qualifié pour la Finale Régionale de sa Région ne peut plus participer à d'autres Qualifications en Ligne.

Les Qualifications en Ligne seront exclusivement jouées selon le format « élimination directe » jusqu'à atteindre le nombre de qualifiés requis par qualification, selon les modalités propres à chaque Région.

- **Déroulement type d'une Qualification en Ligne**

Chaque Qualification en Ligne se déroulera sur deux soirées consécutives, les dates et horaires précis de chaque Qualification en Ligne seront annoncés ultérieurement par les Organismes et ne pourront en aucun cas être modifiés à la demande ou l'initiative des Participants.

Une Qualification en Ligne est jouée selon le format « élimination directe ». Les horaires sont indiqués en heure française selon le format UTC+1.

Le nombre de tours à jouer ainsi que la répartition des matchs à jouer sur les deux soirées seront déterminés selon le nombre de Participants inscrits et à la seule discrétion des Organismes. Ces informations seront communiquées aux Participants le soir même où la Qualification en Ligne aura lieu.

Pour chaque Qualification en Ligne, l'arbre d'élimination directe est généré à 20h sur la plateforme Toornament : <https://www.toornament.com/>.

Dès l'apparition de votre rencontre, vous devez demander et/ou accepter votre adversaire en ami via le PlayStation™Network (« PSN »). Une fois ajoutés en ami, rendez-vous dans le mode de jeu FIFA 18 ULTIMATE TEAM / EN LIGNE / SAISONS AMICALES / CHOISIR UN AMI / JOUER MATCH / ENVOYER UNE INVITATION.

Le joueur placé au-dessus dans l'arbre du tournoi héberge la partie et invite son adversaire.

- **Format des matchs**

Chaque Participant peut utiliser l'équipe FUT de son choix, à l'exception des joueurs de prêt et des éléments consommables qui sont strictement interdits, y compris pour les remplaçants.

Les formations personnalisées sont formellement interdites, seules les formations de base déjà disponibles dans le jeu sont autorisées.

Les instructions des joueurs ainsi que les tactiques personnalisées sont autorisées.

La rencontre se joue en 2 x 6 minutes, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, une prolongation avec but en or est jouée avant une éventuelle séance de tirs au but.

Le vainqueur de la confrontation est directement qualifié pour le tour suivant et ainsi de suite jusqu'au terme de l'arbre de la Qualification en Ligne.

- **Paramètres de jeu**

- Manche : BO1 (1 victoire pour remporter le match)
- Mode de match : FUT
- Durée période : 6 minutes
- Niveau difficulté : Champion
- Conditions de match : Aléatoire
- Blessures : Oui
- Hors-jeu : Oui
- Avertissements : Oui
- Mains : Sans
- Affichage du temps/score : Oui
- Caméra : Diffusion TV
- Radar : 2D
- Assistance puissance passes : Non
- Défense tactique : obligatoire
- Formations personnalisées interdites
- Tactiques personnalisées autorisées
- Gardiens manuels interdits

- **Validation du résultat d'un match**

A l'issue de la rencontre, chaque Participant doit saisir son résultat dans l'espace dédié via la plateforme Toornament et télécharger la capture d'écran du résultat final. En cas de survenance d'un conflit concernant le résultat d'une partie, les Participants devront fournir par tout moyen un élément permettant de caractériser l'issue du match, que ce soit une photo, une vidéo ou tout autre moyen accepté par les Organisateurs.

- **Forfait – disqualification – fairplay**

Après le lancement d'un tour, les Participants ont jusqu'à 10 minutes maximum pour lancer la rencontre, en cas de défection d'un des deux Participants, les Administrateurs procéderont à la disqualification du Participant concerné dès réception d'une preuve visuelle.

Tout Participant à la compétition s'engage à respecter tous ses adversaires ainsi que les Administrateurs.



Tout manquement aux règles élémentaires du fairplay sera sanctionné par une disqualification sans avertissement au préalable : insultes, termes offensants, noms d'équipes injurieux, provocations, aliasing, doubles comptes, tricheries, etc.

- **Utilisation non autorisée des éléments d'identification des clubs de foot**

Les Organisateurs ne mentionnent les dénominations des clubs de foot qu'à la seule fin de permettre aux Participants de choisir leur équipe dans le cadre du Jeu.

En aucun cas, les Participants ne sont autorisés à utiliser, notamment sur leur profil, la dénomination des clubs de foot. Une telle utilisation non autorisée des dénominations des clubs de foot sera susceptible d'engager la responsabilité des Participants.

- **Interruption d'une rencontre**

En cas d'interruption involontaire d'une rencontre, le score sera conservé et un nouveau match sera lancé en jouant uniquement le temps restant.

Une preuve sera demandée avant de pouvoir relancer une rencontre. Si un joueur se trouve dans l'incapacité de prouver que la déconnexion est involontaire il sera disqualifié.

Si un joueur ne parvient plus à se connecter aux serveurs EA ou au PSN, il sera déclaré forfait.

- **Réclamation – requête**

Pour toute réclamation ou requête, vous devez transmettre immédiatement les preuves visuelles à un Administrateur par l'e-mail de contact indiqué sur la plateforme Toornament. Toute réclamation sans photo ou vidéo ne sera pas examinée.

Pour toute réclamation ou requête, vous devez préciser votre Région, la Qualification en Ligne concernée, le tour de l'arbre du tournoi ainsi que votre pseudonyme et celui de votre adversaire avant de formuler clairement le motif de votre requête.

- **Preuves**

Il est très fortement recommandé d'enregistrer la vidéo de votre match dans le cas où vous seriez exposé à un litige.

Pour enregistrer une vidéo, à la mi-temps pressez le bouton SHARE puis CARRÉ – Sauvegarder le clip vidéo. Les 15 dernières minutes seront enregistrées sur votre disque dur.

A la fin du match réitérez la même manipulation pour récupérer l'intégralité de la rencontre.

Pour effectuer une simple capture d'écran pressez le bouton SHARE puis TRIANGLE – Sauvegarder la capture d'écran ou prenez tout simplement votre écran en photo.

- **Dotations des Qualifications en Ligne**

Les 120 joueurs ayant remporté les Qualifications en ligne gagnent l'accès à la finale Régionale.

Les joueurs qualifiés pour participer aux Finales Régionales se verront par ailleurs remettre un pack « Club » qui contient :

- 1 PS4
- 1 jeu FIFA

- 1 fingabol
- 1 fatboy rouge
- 1 lot boisson + offre promo

Les Organisateur prendront contact avec le Participant pour lui demander les informations nécessaires permettant la remise de cette dotation.

#### **b. Finales Régionales**

Les Finales Régionales se déroulent aux dates suivantes :

Finale Région Parisienne : Le 07 Avril 2018

Finale Région Sud-Ouest : Le 31 Mars 2018

Finale Région Nord-Ouest : Le 24 Mars 2018

Finale Région Nord-Est : Le 17 Mars 2018

Finale Région Sud-Est : Le 10 Mars 2018

Le format des finales régionales sera annoncé ultérieurement par les Organisateur, avant le 31 décembre 2017. Pour chaque Finale Régionale, les Organisateur inviteront directement, à leur seule discrétion des joueurs représentant des clubs de Ligue 1 et de Ligue 2 et qui participeront à la Compétition en commençant directement par les Finales Régionales.

Les frais de déplacement pour les Finales Régionales seront à la charge des joueurs qualifiés.

Les gagnants des Finales régionales ne remportent que la qualification en Finale Nationale.

#### **c. Finale Nationale**

La Finale Nationale aura lieu le 13 Avril 2018.

Le format des Finales Nationales sera annoncé ultérieurement par les Organisateur, avant le 31 janvier 2018.

#### **Dotation de la Finale Nationale :**

**1<sup>er</sup> : 20 000€+ Place Qualificative pour l'eCopa Coca-Cola Champions Final**

**2<sup>ème</sup> : 7 000€**

**3<sup>ème</sup> : 3 000€**

Les joueurs qualifiés pour participer à la Finale Nationale se verront par ailleurs remettre un pack « VIP Coca-Cola FFF» afin de passer une journée VIP lors d'un rassemblement de l'Equipe de France.

## CONDITIONS GENERALES DES Tournois COCA-COLA

Dernière mise à jour : Octobre 2017

**Les présentes conditions générales sont applicables aux jeux promotionnels proposés par Coca-Cola (les « Tournois »). Elles s'ajoutent aux modalités particulières à chaque Tournoi, pour constituer ensemble le règlement complet de chaque Tournoi (le « Règlement »)**

### 1. QUI ORGANISE LES JEUX COCA-COLA ?

Les Tournois sont organisés par la société Coca-Cola Services France, S.A.S au capital de 50.000 euros 404 421 083 RCS Nanterre, dont le siège social se situe 9 chemin de Bretagne, 92130 ISSY MOULINEAUX. (« **Coca-Cola** »)

### 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION POUR TOUS LES TOURNOIS

Les Tournois sont ouverts aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (Corse comprise), pouvant justifier de l'âge minimum requis dans les modalités particulières à chaque Tournoi au jour de leur participation (ci-après les « **Participants** »).

Pour participer ou bénéficier de leur dotation, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite des parents, curateur ou tuteur légal, qui sont garant du respect par ces Participants des Règlements des Tournois. Toute participation d'un mineur ou majeur protégé fera présumer qu'il détient les autorisations requises. Coca-Cola pourra demander à tout Participant mineur ou majeur protégé de justifier de cette autorisation pour valider une participation ou attribuer une dotation.

Les Tournois organisés sur internet requièrent un accès à internet ainsi qu'une adresse email personnelle, à laquelle les Participants pourront être contactés pour les besoins de la gestion des Tournois.

Les Tournois organisés sur certains sites ou réseaux sociaux pourront par ailleurs nécessiter que les Participants soient inscrits ou disposent de comptes ou profils sur ces sites ou réseaux sociaux.

Sont exclus de toute participation aux Tournois les personnes n'ayant pas l'âge requis, ainsi que toute personne ayant participé, directement ou indirectement à l'élaboration et/ou à la gestion des Tournois (notamment les collaborateurs de Coca-Cola ou de ses agences, ou les partenaires associés aux Tournois, ainsi que les membres de leurs foyers).

### 3. PHOTOS, VIDEOS OU CONTENUS POSTES POUR PARTICIPER AUX TOURNOIS COCA-COLA.

#### 3.1 Conformité des Contenus

Lorsque les Participants réalisent et mettent en ligne des photographies, vidéos, textes ou tout autre contenu digital pour participer (« **les Contenus** »), ils doivent le faire en conformité avec les règles applicables aux sites ou applications utilisés comme support du jeu.

Ainsi par exemple si les participations aux Tournois sont possibles à partir de sites de réseaux sociaux tels que Twitter ou Facebook, les règles concernant les contenus de ces sites s'appliqueront aux Contenus partagés pour participer aux Tournois.

De la même manière, si les Tournois sont organisés à partir des sites internet de Coca-Cola, les règles concernant les contenus de ces sites s'appliqueront aux Contenus mis en ligne sur ces sites.

Par ailleurs, les Contenus mis en ligne dans le cadre d'une participation à des Tournois devront être conformes aux réglementations applicables ainsi qu'aux règles de bonnes conduites et de bonnes mœurs.

En particulier, ces Contenus devront:

- ne pas avoir un caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui;
- ne pas inciter à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée;
- ne pas menacer une personne ou un groupe de personnes;
- ne pas avoir un caractère pornographique ou pédophile;
- ne pas inciter à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité;
- ne pas inciter au suicide;
- ne pas avoir un caractère politique;
- ne pas faire la promotion d'un bien acquis illégalement ou de contrefaçons de quelque ordre que ce soit;
- ne pas mentionner de nom, d'adresse, de numéro téléphone ou d'email;
- ne pas porter atteinte aux activités, produits ou concurrents de The Coca-Cola Company, de ses partenaires, ou des sites ou réseaux sociaux utilisés pour participer.

En complément, les Participants devront détenir l'ensemble des autorisations, licences, consentements nécessaires à la mise en ligne des Contenus partagés dans le cadre de leurs participations aux Tournois.

En particulier, les Participants devront avoir obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires à la reproduction et la représentation d'éléments protégés, et en particulier :

- par des droits de propriété intellectuelle au sein des Contenus, et notamment les marques, enregistrement musicaux, textes, lieux, ou éléments protégés par un droit d'auteur ou des droits voisins.
- Par un droit de la personnalité, tel que l'image ou le nom/prénom de personnes physiques.

Dès lors, les Participants s'interdisent de diffuser de Contenus pour lesquels ils ne détiennent pas l'ensemble des autorisations requises.

A défaut, les contenus seront supprimés, les participations et les dotations remportées seront invalidées et les Participants auteurs des mises en ligne pourront se voir interdits toute participation à l'ensemble des Tournois (sans préjudice de possibles poursuites en justice lorsque les utilisations de Contenus nuisent aux droits de tiers ou constituent des infractions).

### **3.2 Autorisations d'utilisation des Contenus**

En postant des Contenus dans le cadre des participations aux Tournois, les Participants autorisent gracieusement Coca-Cola à utiliser, reproduire, représenter ou diffuser ces Contenus dans le cadre des Tournois pour lesquels ces Contenus sont partagés, ou dans la cadre de la promotion de ces Tournois

sur tous supports medias, ce pour la durée des Tournois pour lesquels ces Contenus sont postés, dans le monde entier.

En complément, les Participants autorisent l'exploitation des Contenus qu'ils mettent en ligne tel que prévu dans les conditions d'utilisation des sites sur lesquels ils sont postés. Ainsi :

- les Contenus postés au travers de sites de réseaux sociaux pourront être utilisés et partagés conformément aux règles de ces réseaux sociaux.
- Les Contenus postés au travers des sites de Coca-Cola pourront être utilisés et partagés conformément aux règles de ces sites (« Notice légale »).

## **4. DOTATIONS**

### **4.1 Valorisation, remplacement des dotations et absence de gagnant.**

Les valeurs des dotations prévues pour chaque Tournoi correspondent à une estimation du prix public ou au prix moyen constaté toutes taxes comprises lorsque ces dotations – ou des dotations équivalentes – sont disponibles sur le marché. Ces valorisations sont données à titre d'exemple et sont susceptibles de variation.

Lorsque les dotations ne sont pas disponibles sur le marché, elles ne sont pas valorisées.

Lorsque les gagnants sont désignés par tirage au sort, Coca-Cola procédera en complément au tirage au sort de Participants supplémentaires (en nombre égal au nombre de gagnants prévus), afin de suppléer aux éventuelles défections ou disqualifications des gagnants.

Les dotations ne pourront pas faire l'objet de contestations ; les gagnants ne pourront pas demander à ce qu'elles soient reprises ou échangées ou qu'elles fasse l'objet d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en argent ou en nature.

Si les circonstances l'exigent, Coca-Cola se réserve le droit de remplacer les dotations par toute autre gratification d'une valeur égale ou supérieure ; dans ce cas les gagnants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que les dotations nouvellement déterminées.

Les dotations qui n'auraient pu, pour quelque raison que ce soit, être remises aux gagnants, seront de préférences attribuées aux consommateurs par le biais du service consommateur de Coca-Cola, ou dans le cadre d'une autre opération promotionnelle, ou bien adressés à des associations caritatives.

### **4.2 Limitation des dotations**

Sauf mention contraire dans les modalités particulières du Tournoi, il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (c'est-à-dire même nom ou même adresse postale) par Tournoi.

### **4.3 Tickets, places, entrées pour des événements, concerts ou compétitions sportives**

Lorsque Coca-Cola remet des tickets, places ou entrées pour des événements, des concerts, matchs ou autres manifestations sportives, les gagnants seront responsables des tickets qui leur seront remis : toute altération ou perte du ticket est susceptible de compromettre leur participation aux événements, sans que Coca-Cola, ses partenaires, l'exploitant de la manifestation ou les revendeurs officiels de billets ne puissent être déclarés responsable

Coca-Cola, l'organisateur de l'événement et/ou les revendeurs de billets autorisés ne sauraient remplacer les tickets perdus, oubliés ou altérés et n'auront pas la possibilité d'éditer des doubles des tickets.

Tout ticket délivré par une autre personne que Coca-Cola, l'organisateur de la manifestation ou un revendeur autorisé sera déclaré nul et sera annulé, sans possibilité de remboursement ou de remplacement.

Les billets sont strictement personnels et ne sauraient être transférés ou vendus, de quelque manière que ce soit. Les Participants sont informés que la revente de tickets d'entrée en dehors des circuits autorisés par les organisateurs des manifestations est interdite, et susceptible de poursuites.

#### **4.4 Voyages**

Lorsque les dotations sont des voyages à l'étranger, et sauf disposition contraire dans les conditions particulières du Tournoi, les gagnants devront accomplir les formalités nécessaires pour leur séjour sur le territoire destination du voyage, à leur charge. Ainsi, suivant les destinations, les gagnants devront par exemple se munir d'un passeport individuel ou d'une carte nationale d'identité, d'un visa ou d'une autorisation de séjour et/ou pourront être amenés à remplir d'autres formalités administratives ou médicales.

Toutes les personnes voyageant à l'étranger devront être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et de responsabilité civile (couvrant tous dommages matériels et corporels dont ils pourraient être responsables ou victimes) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour/voyage

Les gagnants mineurs, ou les gagnants majeurs protégés devront impérativement être accompagnés pendant le séjour par une personne détenant sur eux l'autorité parentale, ou par leur curateur ou tuteur. Dans ces cas, les autorités douanières peuvent exiger un document prouvant que l'accompagnant est bien le parent ou dispose de l'autorité parentale (livret de famille ou acte de naissance par exemple), ou est bien le curateur ou tuteur du gagnant.

Les majeurs pourront être accompagnés d'un mineur de plus de 12 ans, à condition qu'ils exercent l'autorité parentale sur ce mineur, ou s'ils produisent à première demande une autorisation parentale leur permettant de voyager avec cette personne mineure. Par ailleurs, les gagnants pourront être accompagnés d'un majeur protégé à condition qu'ils démontrent qu'ils sont curateur ou tuteur de ce majeur protégé.

#### **4.5 Participation à une campagne promotionnelle de Coca-Cola**

Lorsque le gain comprend la participation du gagnant, de quelque manière que ce soit, à une campagne publicitaire de Coca-Cola, ce dernier se réserve le droit en dernier ressort de ne pas publier ou diffuser le contenu publicitaire réalisé par, en collaboration, avec la participation ou la présence du gagnant.

### **5. REMISE DES DOTATIONS**

Lorsque les Tournois sont organisés sur internet, les gagnants sont contactés soit par email, soit par message privé, soit par téléphone si le numéro a été renseigné dans le formulaire de participation. Ils devront alors confirmer l'acceptation de leur dotation dans le délai indiqué dans le message.

### **6. COMMUNICATIONS RELATIVES AUX TOURNOIS**

La participation aux Tournois implique que chaque Participant autorise gracieusement Coca-Cola, ses partenaires ainsi que les sociétés prestataires intervenant dans le développement et la gestion des Tournois à citer leur nom et leur prénom et/ou leur pseudo et leur photographie de profil ou de compte de réseaux sociaux aux fins de communication à propos des Tournois auxquels ils ont participé (par exemple liste ou portrait des gagnants), pendant la durée desdits Tournois et deux (2) ans suivant leur fin, dans le monde entier.

En conséquence, les Participants garantissent Coca-Cola contre tout recours, revendication et/ou action de tiers du fait de l'utilisation de ces attributs de la personnalité, de leur image ou des droits de propriété intellectuelle attachés à la photographie de profils ou comptes de réseaux sociaux

Les Participants pourront s'opposer aux utilisations décrites au présent article en écrivant à l'adresse email indiquée à l'article 12 ci-dessous.

## **7. RESPONSABILITES**

La responsabilité de Coca-Cola, de ses partenaires ou prestataires participant à l'organisation des Tournois, est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement remportés.

### **7.1 Participations par internet**

S'agissant des participations par internet, la participation aux Tournois implique la connaissance et l'acceptation par chaque Participant des caractéristiques et des limites d'internet et des équipements (ordinateur, tablette, smartphone, etc) utilisés pour participer, notamment s'agissant des performances techniques, des temps de transfert d'information, des connexions aux réseaux internet, aux réseaux de téléphonie fixe ou mobile, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, des risques de contamination par des virus ou des risques d'intrusion sur les systèmes.

En conséquence Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires participant à l'organisation des Tournois, ne peuvent être tenus responsables des défaillances techniques empêchant une participation, la remise d'une dotation ou d'un dommage quelconque causés à un Participant, à ses équipement ou aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient à tout Participant de mettre en œuvre les mesures appropriées pour protéger ses données, équipement ou logiciels contre toute atteinte.

### **7.2 Contenus partagés dans le cadre des participations aux Tournois**

Les Participants déclarent être informés et accepter expressément que Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires ne pourront être tenus responsables des Contenus postés par les Participants dans le cadre de la participation aux Tournois.

Ainsi notamment Coca-Cola, ses prestataires ou partenaires, ne pourront pas être déclarés responsables des utilisations des Contenus qui n'auraient pas été autorisées par leurs ayants droit.

Lorsque les Contenus sont diffusés sur des sites internet de Coca-Cola, il est expressément entendu que Coca-Cola intervient en qualité d'hébergeur de contenus. Dès lors, Coca-Cola, ses prestataires ou partenaires ne sont tenus à aucune obligation générale de surveillance des Contenus soumis ou diffusés sur ces sites.

Dès lors les Participants garantissent Coca-Cola, ses partenaires ou ses prestataires contre toute revendication, recours, action ou condamnation au titre de l'utilisation des Contenus qu'ils partagent dans le cadre des Tournois.

### **7.3 Comportement des Participants**

Les Participants déclarent être informés et accepter expressément que Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires ne pourront être tenus responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matériel, financier ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation à un Tournoi et de ses suites.

Les Participants sont invités à faire preuve de prudence et à ne pas adopter de comportements pouvant mettre en péril leur sécurité, la sécurité des autres Participants et des personnels d'encadrement. Ils s'engagent par ailleurs à respecter sans réserve les instructions de Coca-Cola et les mesures de sécurité mis en place dans le cadre des Tournois.

Les Participants feront preuve d'un comportement respectueux envers Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires, ainsi qu'envers les autres Participants et les personnels d'encadrement. Tout comportement irrespectueux pourra conduire à l'exclusion du Participant et l'interdiction de participer aux Tournois.

### **7.4 Contacts avec les Participants**

Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires ne sauraient être tenus responsables dans le cas où un Participant ou gagnant ne pouvait être joint pour une raison indépendante de sa volonté.

Les Participants s'engagent à communiquer en bonne et due forme toutes les informations les concernant et nécessaires à la gestion du jeu et à la remise des dotations. A tout moment, les Participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées. Par conséquent, ils sont responsables de la modification de leurs coordonnées et doivent, en cas de modifications de ces coordonnées, communiquer ces nouvelles coordonnées à Coca-Cola dans les plus brefs délais.

### **7.5 Remise ou utilisation des dotations**

Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires ne sauraient être tenus responsables dans le cas d'éventuelles grèves, de retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas aux gagnants d'en profiter pleinement ou dans les délais impartis. Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires n'assument aucune responsabilité quant à l'état de livraison et/ou en cas de vols des gratifications acheminées par voie postale.

Lorsque les dotations ne sont pas des produits réalisés par les fournisseurs de Coca-Cola (par exemple des produits dérivés aux couleurs des marques de Coca-Cola), Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires ne sont alors ni fournisseur, ni vendeur, ni distributeur des lots et n'endossent aucune responsabilité relative au au bon fonctionnement, et à la conformité aux normes auxquelles ils sont éventuellement soumis ou à la sécurité d'utilisation et/ou de jouissance des lots attribués.

Les gagnants utilisent les dotations des Tournois sous leur entière responsabilité (notamment obtention de permis lorsque ces dotations – par exemple des véhicules motorisés- le requiert). Coca-Cola décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.



Lorsque les dotations sont des participations à des événements, à des concerts ou manifestations sportives, les gagnants se conformeront strictement aux règles de bonne conduite et mesures de sécurité, ainsi qu'aux instructions du personnel accompagnant le cas échéant, sous peine d'exclusion par ce personnel ou par l'exploitant des lieux.

#### **7.6 Responsabilité des exploitants de sites ou réseaux sociaux permettant les participations.**

Lorsque les Tournois sont accessibles via le site internet d'un tiers, ou via des réseaux sociaux (tels que Facebook, Instagram, Twitter, etc), le Participant est informé que ces sites ou réseaux sociaux ne sont ni organisateurs ni parrains des Tournois.

Coca-Cola n'est pas responsable du traitement des données déclarées lors de l'inscription à ces sites et invite les Participants à consulter les conditions d'utilisation de ces sites pour plus d'information.

Coca-Cola n'est pas non plus responsable des défaillances des sites de tiers permettant la participation aux Tournois.

### **8. MODIFICATION DES TOURNOIS, VERIFICATION DES PARTICIPATIONS, SUSPENSIONS, DISQUALIFICATIONS**

Coca-Cola se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter les Tournois à tout moment, et sans préavis si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés, notamment par voie d'avenant aux modalités particulières à chaque Tournoi.

Par ailleurs, Coca-Cola, ses partenaires ou prestataires ne peuvent être tenus pour responsables si, pour des raisons de force majeure ainsi que définie par la loi et la jurisprudence en vigueur, un Tournoi était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Aucune contre-valeur des dotations mises en jeu ne sera alors offerte en compensation.

Coca-Cola pourra suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs Participant(s), en cas de non-respect des conditions de participations aux Tournois, notamment dû à une tentative de tricherie (mise en place d'un système de réponses automatisé ou d'augmentation artificielle du nombre de « likes » sur les réseaux sociaux, multiplication de comptes pour un même Participant, etc.), à un rythme de gains inhabituel, à une tentative de forcer les serveurs de Coca-Cola ou à un comportement dangereux ou irrespectueux.

Coca-Cola se réserve par ailleurs le droit de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de fraudes ou les Participants faisant preuve de comportements répréhensibles.

Coca-Cola, ou les sociétés en charge de la gestion des Tournois pour le compte de Coca-Cola, seront seules décisionnaires de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au Règlement du Tournoi. La responsabilité de Coca-Cola ne pourra être engagée à ce titre.

Coca-Cola se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires s'agissant de l'identité, l'âge et les coordonnées ou plus généralement les modalités de participation de chaque Participant. Toute information

ou participation incomplète, erronée, falsifiée ou ne permettant pas d'identifier ou de localiser le Participant entraînera l'annulation de sa participation ou l'attribution d'une dotation.

## **9. CONVENTION DE PREUVE**

Coca-Cola met en place les moyens techniques nécessaires pour conserver les données liées à la participation aux Tournois, dans des conditions de sécurité et de fiabilité requis par la réglementation applicable.

Ainsi, il est convenu de convention expresse entre Coca-Cola et les Participants que les données contenues dans les systèmes de Coca-Cola, de ses prestataires ou partenaires intervenant dans la gestion du jeu, ont force probante s'agissant des relations entre Coca-Cola et les Participants.

Ainsi, Coca-Cola pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuves de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations, formulaires de participation, photographies ou contenus mis en ligne, sous quelque formats que ce soit (notamment formats informatiques) établis, reçus ou conservés par Coca-Cola, ses prestataires ou partenaires dans le cadre des Tournois.

Ces éléments constitueront ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par Coca-Cola dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Lorsque qu'une participation requiert une inscription à un site, les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un Participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du Participant.

De même, lorsque qu'une participation est réalisée à partir de comptes de réseaux sociaux, ces participations seront présumées de manière irréfragable avoir été réalisées par le Participant titulaire de ce compte.

## **10. DONNÉES PERSONNELLES CONCERNANT LES PARTICIPANTS**

Les données à caractère personnel concernant les Participants seront collectées, enregistrées et conservées pour les seuls besoins de la gestion des Tournois, et ne seront pas utilisées ou conservées une fois les Tournois terminés, ou la réception des dotations confirmée s'agissant des gagnants. Ces données sont collectées et traitées en conformité avec les dispositions de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« loi Informatique et Libertés »).

Ces données sont exclusivement destinées à Coca-Cola, et pourront être communiquées aux prestataires et sous-traitants auxquels Coca-Cola ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et la gestion des Tournois et la remise des dotations.

Toute utilisation éventuelle des données personnelles dans un but promotionnel sera soumise à un accord spécifique des Participants.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer sur demande écrite en joignant un justificatif d'identité à l'adresse indiquée à l'article 12.

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations, le refus de partager ces données ou l'exercice de son droit de retrait par un Participant entraînerait l'impossibilité ou l'annulation de sa participation ou de l'attribution de sa dotation.

## **11. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les Participants sont informés et déclarent accepter que la Participation aux Tournois ne leur confère aucun droit sur les éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle diffusés ou mis à disposition par Coca-Cola ou ses partenaires dans le cadre des Tournois, notamment éléments graphiques, logos, textes, slogans, photographies, vidéo, marques ou dessins et modèles, qui demeurent la propriété exclusive de Coca-Cola ou de ses partenaires.

Lorsque Coca-Cola, ou ses partenaires associés à l'organisation d'un Tournoi, met à la disposition des Participants des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle pour permettre la participation aux Tournois, Coca-Cola ou ses partenaires consentent aux Participants un droit d'usage de ses éléments pour les seuls besoins et pour la seule durée du Tournoi. Les Participants ne pourront donc pas exploiter – et notamment pas modifier, reproduire ou diffuser ces éléments – en dehors des utilisations pour les besoins de la participation aux Tournois, sauf mention contraire dans les supports de mise à disposition de ces éléments, ou dans les modalités particulières aux Tournois.

## **12. REGLEMENT, LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

La participation à un Tournoi et l'acceptation d'une dotation impliquent l'acceptation du Règlement lui correspondant, des résultats du Tournoi.

Si une ou plusieurs stipulations du Règlement d'un Tournoi étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres stipulations resteraient en vigueur et applicables.

Les Tournois et leurs Règlements sont soumis à la législation française.

Toute question se rapportant au fonctionnement des Tournois – à l'exclusion des contestations - pourra être formulée par email à l'adresse : [fr.ciccontact@coca-cola.fr](mailto:fr.ciccontact@coca-cola.fr)

Toute contestation s'agissant d'un Tournoi devra être faite par lettre recommandée avec avis de réception en précisant à quel Tournoi elle se rapporte, au plus tard un mois après la date de fin du Tournoi indiquée dans les modalités particulières s'y rapportant, à l'adresse suivante :

Coca-Cola Contact - «Tournois Coca-Cola» Coca-Cola Services France, 9 chemin de Bretagne - CS 80050 - 92784 ISSY LES MOULINEAUX cedex 9.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable par Coca-Cola sera porté devant les Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.